

CYCLE DE QUALIFICATION L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Dans le cadre de l'obligation légale par la loi LAMY (21 février 2014) d'évaluer le contrat de ville, les pilotes de ces contrats de ville doivent aujourd'hui définir les objectifs de suivi et d'évaluation du contrat, la gouvernance spécifique de l'évaluation et les objets à évaluer ou questionnements évaluatifs qui seront posés, le tout dans un référentiel d'évaluation ou dans une annexe au contrat de ville par exemple.

Ce dernier trimestre 2015 est donc l'occasion pour l'IREV d'accompagner plusieurs territoires à construire l'évaluation de leur contrat de ville, en leur apportant la théorie, les méthodes et les pratiques liées à l'évaluation, mais surtout en donnant sens à l'exercice évaluatif pour que chaque territoire représenté construise une connaissance utile aux différents acteurs impliqués dans le contrat de ville (élus, techniciens, etc.).

L'atelier de qualification est **complet**. Cependant, les supports diffusés lors des séances ainsi que des comptes rendus seront mis en ligne au fil du trimestre, [dans notre rubrique programme d'actions](#) [1] : n'hésitez pas à vous les approprier, et bonne lecture !

Type d'actualites: [Actu de l'IREV](#) [2]

Dates: Mardi 20 octobre 2015 - 02:00

Thématiques: [Méthodologie](#) [3]

Territoires : [Région Hauts de France](#) [4]

Publié le 20 octobre 2015

URL de la source (modifié le 20/10/2015 - 14:19): <https://www.irev.fr/actualites-0/evaluation-du-contrat-de-ville-le-cycle-de-qualification-affiche-complet>

Liens

[1] <https://www.irev.fr/action/cycle-qualification-levaluation-contrat-ville>

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4314>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3690>

[4] <https://www.irev.fr/region-hauts-de-france-1>